

VOLKSWAGEN

GROUP CANADA INC.

Le 8 avril 2024

À : L'honorable Judy A. Sgro
Présidente, Comité permanent du commerce international
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes,
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

OBJET : LE SYSTÈME DE GESTION DES COTISATIONS ET DES RECETTES DE L'ASFC (GCRA)

Madame,

Le Groupe Volkswagen Canada Inc. (GVCA) est heureux de se voir offrir l'occasion de soumettre ses commentaires sur l'étude du Comité permanent du commerce international (CIIT) concernant le système GCRA de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). En plus d'être l'un des plus grands importateurs de pièces et de véhicules automobiles au Canada, Volkswagen Canada participe au Programme d'autocotisation des douanes (PAD) pour négociants fiables depuis plus d'une décennie.

Groupe Volkswagen Canada Inc.
777, rue Bayly Ouest
Ajax (Ontario) L1S 7G7
Tél. : 1-905-428-6700
www.vw.ca

Volkswagen Canada a apprécié et continue d'apprécier le partenariat de longue date avec l'ASFC et appuie entièrement l'objectif du gouvernement du Canada de moderniser ses systèmes vieillissants de gestion du commerce et de comptabilité. De plus, nous reconnaissons l'importance et la complexité de ces changements et l'incidence qu'ils auront sur le milieu des affaires. Par conséquent, l'état de préparation du milieu des affaires à des changements de cette ampleur doit être évalué de façon appropriée et avec soin.

L'ASFC a remarqué que les membres de la communauté qui se sont inscrits au portail client de la GCRA (PCG) ont eu accès aux fonctions du portail et ont commencé à adopter leurs processus internes en conséquence. Malheureusement, à ce jour, peu de fonctions sont accessibles sur le portail, et les nouvelles fonctions ne le deviendront que le 13 mai 2024, soit à la date de mise en œuvre du portail. Les importateurs verront ces fonctions pour la première fois dans un environnement réel et, malgré tous les efforts de préparation, ils n'ont pas l'expérience pratique nécessaire pour adopter de nouveaux processus ou modifier les méthodes existantes en raison des fonctions limitées disponibles.

Volkswagen Canada est très préoccupé par sa capacité à rajuster et à corriger les données transactionnelles préalables à la GCRA. L'exigence de conception actuelle de la GCRA concernant la conversion des documents de déclaration en détail B3 au format des documents de déclaration en détail commerciaux pose des défis importants aux importateurs à volume élevé qui n'existent pas

dans le contexte actuel. Ces défis sont dus au manque de fonctions et à l'exigence de convertir manuellement chaque transaction, une à la fois, sur le portail. Il s'agit d'une solution lourde et peu pratique pour les importateurs qui ont des centaines de milliers de lignes de données transactionnelles à convertir, sur de nombreuses années. L'ASFC a reconnu qu'une solution pratique s'impose; toutefois, elle n'a pas été en mesure de s'engager à fournir ladite solution avant la version 2, prévue pour le 13 mai. Cette restriction fera en sorte que les données sur les droits et les taxes – celles de l'importateur et celles rendant compte des changements apportés par l'ASFC – saisies avant la mise en œuvre de la GCRA ne seront plus à jour dans le système.

L'ASFC est sur le point d'inclure l'ajout de la TPS et un crédit de taxe sur les intrants dans le calcul du cautionnement de mainlevée avant paiement. Cette inclusion n'est pas requise aujourd'hui et elle augmentera considérablement le coût de la garantie pour les importateurs, dont bon nombre n'ont pas obtenu la justification de la nécessité de ce changement.

L'ASFC a souligné que les entreprises ont eu plusieurs années pour préparer leurs systèmes et leurs processus et que la mise en œuvre était initialement prévue pour l'automne 2023 et qu'elle avait été reportée à la demande du milieu des affaires pour éviter un lancement à l'automne, une saison achalandée dans le milieu des affaires. Cet état des faits ne traite pas de la préparation de l'ASFC en soi ni de sa préparation à fournir des renseignements définitifs que les entreprises pourraient utiliser, en toute confiance, pour obtenir du financement et investir dans les changements requis sans se préoccuper des changements, des révisions et des coûts supplémentaires inutiles. Les documents techniques finaux et l'ébauche des modifications au mémorandum D étaient disponibles pour examen au premier trimestre de 2024. Compte tenu de la portée des changements, des coûts et des répercussions possibles, Volkswagen Canada est d'avis que la date de mise en œuvre du 13 mai 2024 est déraisonnable et qu'elle cause des inquiétudes évidentes quant à l'interruption des opérations aux frontières pour les importateurs et les fournisseurs de services canadiens.

L'ASFC a mal évalué l'état de préparation des partenaires de la chaîne commerciale et la portée des exigences en dehors du projet pilote de la simulation de l'expérience de la GCRA, qui est particulièrement limité. L'ASFC n'a pas tenu compte du temps nécessaire non seulement pour adapter les systèmes afin de répondre aux nouvelles exigences, mais aussi des ressources dont disposent les fournisseurs de services pour communiquer avec leurs clients et schématiser ces changements entre les divers systèmes. De plus, le temps nécessaire pour examiner les documents, s'adapter aux changements de processus et former le personnel n'a pas été pris en compte.

Volkswagen Canada se réjouit que l'ASFC ait assoupli sa position sur les sujets mentionnés afin de tenir compte de la circulation aux frontières au moment du lancement et qu'elle ait offert certaines flexibilités temporaires

concernant les exigences de cautionnement. Cependant, il y a lieu de craindre que ces efforts ne soient pas suffisants pour permettre des activités commerciales ininterrompues et une comptabilité transparente et conforme. Le fait de donner aux importateurs la possibilité d'utiliser le NE15 du courtier pour faciliter le commerce est susceptible de causer plus de problèmes que les tableaux temporaires. Le plan d'urgence proposé par l'ASFC, soit le retour au statu quo, n'a pas été communiqué au milieu des affaires et n'a pas répondu aux préoccupations concernant la capacité du milieu des affaires de faciliter un retour en arrière après que les investissements ont été faits conformément à l'engagement de l'approche « big bang » en vue de la mise en œuvre. L'ASFC n'a pas encore fourni de détails logistiques sur la manière dont l'exigence sera communiquée ou mise en œuvre. Compte tenu du délai limité avant la mise en œuvre, cela entraîne d'autres défis.

En raison de ces préoccupations, Volkswagen Canada recommande que l'ASFC abandonne l'approche « big bang » proposée pour le lancement, prévu le 13 mai. Si les fournisseurs de services sont en mesure de soutenir fonctionnellement les processus et environnements commerciaux nouveaux et existants, Volkswagen Canada propose que l'ASFC autorise une approche « d'adhésion » en vue du 13 mai, afin que les importateurs qui sont prêts et dont les besoins opérationnels sont entièrement satisfaits par la fonctionnalité limitée de la GCRA puissent participer pleinement au programme de la GCRA. Cette approche progressive permettrait à l'ASFC de mettre à l'essai le cadre de la GCRA dans un environnement réel à une échelle plus petite et plus facile à gérer. Si les fournisseurs de services ne sont pas en mesure de s'adapter aux deux mécanismes fonctionnels, l'ASFC devrait reporter le lancement de la version 2 de la GCRA pour une période d'au moins 12 à 18 mois, jusqu'à ce que le programme puisse offrir les mêmes fonctions qu'à l'heure actuelle. Une fois que l'ASFC disposera d'un système éprouvé doté des fonctions et des ressources nécessaires pour communiquer efficacement les complexités de la fonctionnalité, la période de 12 à 18 mois permettra aux entreprises canadiennes de s'adapter graduellement aux exigences, car les systèmes existants fonctionnent en parallèle sans perturber les fonctions commerciales essentielles. Il est impératif que les importateurs aient un plan de transition clair et que celui-ci soit communiqué suffisamment à l'avance pour tenir compte des mises à jour ainsi que des mesures d'urgence que nos systèmes et notre personnel doivent être prêts à mettre en œuvre.

Bien que Volkswagen Canada s'engage avec enthousiasme à adopter tous les changements requis, nous craignons que les processus de comptabilité du PAD alourdissent le fardeau dans l'environnement de la GCRA, ce qui nuira à la capacité de comptabiliser les biens en temps opportun et de façon conforme. Le programme de la GCRA a été présenté comme étant moderne et simplifié; cependant, les négociants fiables perdront de nombreux privilèges dont ils bénéficient dans le cadre du PAD actuel, et les processus existants seront plus complexes, il y aura moins de ressources et de fonctionnalités, et les coûts pour demeurer conformes aux normes opérationnelles seront plus

élevés. La méthodologie utilisée pour mener à bien certaines activités commerciales, en raison des limites du PCG et du programme de la GCRA, nécessitera des solutions lourdes et manuelles désuètes. Il est recommandé que l'ASFC tienne compte pleinement et de façon responsable de la portée des exigences opérationnelles et de la fonctionnalité requise pour reprendre le commerce international de façon harmonieuse, alors que nous collaborons à l'élaboration d'une solution moderne et à l'avant-garde de l'industrie, tout en protégeant les intérêts canadiens.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.



Justin Medicraft
Gestionnaire des douanes



Jeremy Green
Directeur principal, Logistique des
véhicules et des pièces